

## Les odeurs ... au-delà des plaintes des résidents

J'aurais aimé me présenter devant vous en tant que scientifique hautement spécialisé en biogaz ou en chimie des molécules, mais ce n'est pas le cas. Je ne suis ni spécialiste des sites d'enfouissements, ni chimiste. Je n'ai pas non plus une armée de consultants qui étudieront chaque mot, chaque point et chaque virgule de ce mémoire pour y déceler les failles. Ma parole est la mienne. Mes mots sont ceux d'un simple citoyen. Et mes points et mes virgules sont les inquiétudes d'un père de famille face à l'augmentation potentielle des mauvaises odeurs dégagées par le site d'enfouissement actuel et proposé. Déjà, nous sommes ponctuellement touchés par ces effluves désagréables. Qu'est-ce que ce sera dans vingt ans, pour nos enfants et nos petits enfants?

On nous dit que les normes gouvernementales sur la qualité de l'air du MDDEP sont fort bien respectées selon l'étude d'impact (*Note 1, page 8-33*). On nous confirme qu'il y a un suivi des plaintes. On nous assure qu'il y a un captage continu des biogaz. On nous affirme la fiabilité du système de neutralisation des odeurs. Malgré tout, il n'en demeure pas moins qu'un problème d'odeurs est fréquemment perçu dans certains secteurs, tout particulièrement aux environs de l'île. D'ailleurs, lorsque nous nous promenons en bateau, presque systématiquement en début de soirée, les odeurs y sont présentes. Ceci est très préoccupant, car ce n'est possiblement qu'une question de temps pour ces odeurs persistent de la même façon jusqu'à notre résidence.

Selon WM (Waste Management), lors d'une discussion téléphonique en mai dernier, cette zone serait «problématique». Si, pour l'instant, ce n'est que cette région qui est jugée incontrôlable, à quel moment notre résidence et celles du quartier deviendront des zones «problématiques» à leur tour? Avec l'agrandissement du site d'enfouissement, je suis naturellement très préoccupé par l'augmentation potentielle des effluves. Si on juge un arbre à ses fruits, les odeurs senties au cours des dernières années ne laissent présager rien de bon pour le futur.

Forcément, des odeurs nauséabondes telles que présentes dans notre environnement diminuent considérablement notre qualité de vie. Personne ne tolère de mauvaises odeurs dans son environnement, et encore moins lorsqu'il n'en est pas responsable. Même si le lieu est magnifique, personne ne souhaite s'établir dans un environnement où les mauvaises odeurs sont fréquentes. Malheureusement, on ne s'en aperçoit trop souvent qu'après coup... En dépit de tout ce qu'on peut croire, ou prétendre, ces odeurs sont bien plus qu'un gaz dont on mesure scientifiquement la toxicité. Elles représentent plus que quelques plaintes de certains résidents excédés : ce sont une pollution environnementale réelle!

D'après l'étude d'impact d'AECOM Tecslult Inc. réalisée en 2010: «l'impact des odeurs associées aux activités d'exploitation normale est jugé mineur étant donné que certaines personnes plus sensibles sont susceptibles d'être affectées par l'odeur des SRT...» (*page 8-33*) et certains résultats de mesures sont «nettement inférieur au critère du MDDEP» (*page 8-33*). Le problème serait donc relié à un ensemble de résidents doté d'un odorat trop sensible? Peut-être. Serait-ce alors une défaillance du côté de normes environnementales inadéquates? Possible. Serait-ce une lacune sur le plan des infrastructures ou des méthodes pour mesurer les effluves nauséabonds? À vous de juger... Je le répète, je ne prétends pas être un spécialiste en la matière, mais tout ce que je peux affirmer, ce sont nos observations de simples citoyens. Peu scientifique comme argument, je vous l'accorde. Par contre, si un et un font deux, le calcul est rapide quant aux possibles impacts de l'agrandissement du site d'enfouissement. Si pour le moment, la situation des odeurs désagréables est scientifiquement jugée un problème « d'impact mineur » (*page 8-33*), à partir de quelles bases le problème sera-t-il considéré majeur? Ou à partir de quelle année ? Sera-t-il trop tard... Qui sait?

En ce qui a trait aux odeurs, ce projet n'est pas acceptable dans le format actuel. Au cours des dernières années, WM n'a pu prouver sa capacité de vraiment contrôler les odeurs, ni sa volonté de les mesurer en continu, plutôt que de se baser sur un système de plaintes et de mesures scientifiques apparemment sporadiques. Ce qui inquiète vraiment

c'est que WM ne semble pas mesurer les odeurs en permanence, et parce qu'elles ne sont pas mesurées continuellement, WM ne peut intervenir au moment de leurs émissions. En fait, on doit les informer, car ils ne semblent avoir aucun moyen de les détecter autres que par les plaintes des riverains. Et naturellement, lorsque des mauvaises odeurs sont fréquemment perceptibles, on ne souhaite pas passer son temps à téléphoner pour se plaindre, surtout que ça ne change rien aux odeurs senties à ce moment-là. Le fardeau de la preuve demeure donc dans les mains des riverains, car sans plainte, aucune action corrective immédiate n'est requise par WM.

Dorénavant, WM devrait mesurer les odeurs sur une base continue. Évidemment, un système de plainte des riverains n'est pas à délaissier, mais celui-ci ne devrait être qu'une mesure d'avertissement complémentaire et ultime, et non une mesure principale. Le problème devrait être détecté à la source, des interventions devraient être immédiatement prises lors de la détection des odeurs, interventions qui doivent, sans contredit, avoir prouvé leur efficacité. Pour l'instant, rien n'est prouvé, car du point de vue d'un simple résident, on continue de sentir de mauvaises odeurs. Et pourtant, comme mesures d'atténuation, il est indiqué que WM doit « Assurer un suivi des perceptions des odeurs au voisinage afin de valider l'efficacité des mesures » (*page 8-33*). De plus, même si WM indique qu' « Un suivi des plaintes est notamment réalisé pour localiser les sources d'émissions d'odeurs ponctuelles de façon à corriger la situation le plus rapidement possible » (*page 9-23*) la procédure mise en pratique semble inefficace. En fait, bien qu'à notre résidence nous ne sentons pas les odeurs sur une base continue, nous n'émettons même pas des plaintes chaque fois que des odeurs sont senties, car de toute façon aucune action ne semble ou ne peut être prise au moment de cette dernière. Lorsque les responsables nous recontactent, suite à la plainte, et ce le lendemain ou plusieurs jours plus tard, ce n'est que pour préciser les détails à colliger. Autrement dit, lors du retour d'appel, l'odeur est partie d'elle-même et la plainte n'a pas servi à améliorer la situation au moment de l'apparition de cette dernière.

Par conséquent, un questionnement s'impose : comment se fait-il que ce n'est pas la responsabilité de WM de mesurer en continu les odeurs (et non les gaz) et de réagir

immédiatement lorsque des odeurs sont détectées par leur système de mesure, et non presque uniquement par les plaintes des résidents?

Evidemment l'agrandissement proposé n'est pas une solution au problème des odeurs. Avant tout agrandissement, WM doit prouver dans les faits, qu'il peut mesurer en temps réel et en continu les odeurs, les contrôler et les éliminer efficacement et rapidement. Cette preuve de faisabilité doit se faire dans l'immédiat, avant de donner l'aval à l'agrandissement. Il est ici important de réaliser que selon l'étude d'impact, les odeurs ont de faibles répercussions, il est donc fort à parier que la volonté d'agir de WM sera proportionnelle au degré d'impact qu'il octroie à ces effluves, à moins que le BAPE ne l'y oblige par des conditions fermes.

A la lumière des faits des dernières années, relativement aux odeurs senties de façon régulière à ma résidence et tout près, aux environs de l'île, ce projet est inacceptable sans engagement ferme de WM. N'ayant pu gérer adéquatement les odeurs au cours des dernières années, tout contrôle éventuel n'est pour le moment que de la spéculation. Je suis, par contre, conscient que très récemment certaines nouvelles initiatives pour mesurer les odeurs ont été prises. Parmi celles-ci, on peut mentionner des procédures telles que des mesures journalières des émanations de gaz sur le site ainsi que des rondes d'employés dans les régions problématiques afin de détecter les odeurs et d'en faire rapport. Sans contredit, c'est un bon début, mais est-ce une mesure permanente qui restera pour la durée de vie du site ? On ne sait pas.

Sans dévaloriser les nouvelles initiatives, je dirais par contre que mesurer c'est bien, mais l'éliminer c'est mieux. WM sait possiblement comment régler certaines problématiques, cependant il doit le prouver hors de tout doute au site de St-Nicéphore, et ce par des résultats concrets sur une période suffisamment longue. N'étant pas scientifique, nous ne voulons pas de solution sous forme de structures moléculaires en réponse à nos inquiétudes, nous voulons des actions concrètes et des changements perceptibles. Selon toute probabilité, ledit problème des odeurs risque d'empirer de façon importante avec l'agrandissement du site, et ce au cours des 20 prochaines années, surtout lorsque l'on

sait que les émissions maximum de biogaz seront en 2032 (*page 8-33*). C'est pourquoi il est important de faire valoir notre droit de parole aujourd'hui même, puisque dans vingt ans, il sera probablement trop tard. C'est à nous d'agir, pour le bien des générations futures, qui méritent de venir au monde dans un environnement sain.

En conclusion, ce mémoire est pour moi la seule opportunité de faire valoir mes points de vue afin d'obtenir des engagements formels de la part de WM par le biais du BAPE. Bien sûr par la suite, on peut chercher à influencer, entre autres par le biais du comité de vigilance, mais on ne peut alors qu'espérer que les changements s'opèrent. Même si nous avons toléré jusqu'à ce jour les odeurs émises, le simple citoyen a peu de moyen d'obliger à changer les choses. Par contre, pour les nouveaux projets, nous devons immédiatement poser nos conditions avant la mise en chantier de ce dernier, puisqu'après coup, nos possibilités de faire changer les choses sont bien minces. Ce n'est pas à moi d'expliquer pourquoi il y a des effluves désagréables autour du site d'enfouissement, mais c'est au BAPE de faire les recommandations nécessaires afin que des gestes soient posés avant le lancement de ce projet pour s'assurer que les odeurs ne viennent pas pourrir notre environnement. C'est aussi à WM, en tant qu'entreprise responsable de garantir que les odeurs seront mesurées, contrôlées et éliminées. Si on ne peut avoir de garantie avant le début du projet, on ne doit pas démarrer ce projet. Nous n'avons aucune idée de l'ampleur que prendra le problème des odeurs, étant donné qu'actuellement l'impact est jugé "mineur" par WM. Imaginez-vous dans 20 ans... Est-ce vraiment l'environnement que nous souhaitons céder à nos enfants et nos petits enfants ? Pour moi, la réponse est claire... mais l'est-elle pour nous tous ?

**Pierre Beaudoin**

**Saint-Lucien**

**Note 1:** Toutes citations indiquées entre «...» sont tirées du document :  
Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore – Étude d'impact  
sur l'environnement ; 05-18215- Décembre 2010